

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 3 65 61
Compte de chèques postaux Ilc 274

PRIX DES ABONNEMENTS:
Quotidien Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin officiel 23.- 12.- 6.50
Avec Bulletin officiel 30.50 16.- 8.50
ÉTRANGER: Demander le tarif

**Le seul quotidien de
la Vallée du Rhône**

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S.A., tél. 212 36
et toutes les Agences
de PUBLICITAS S.A.

PRIX DES ANNONCES
Valais et de Bex à Villeneuve 11 ct. le mm.
Suisse et étranger 14 . . .
Réclames: Canton 24 . . .
Suisse et étranger 30
Mortuaires 20
Réclames première page majoration de 20%

A PROPOS DE COLLABORATION

Pour rafraîchir la mémoire de M. Camille Crittin

Les vérités historiques de M. (nous disons bien monsieur !) Camille Crittin sont aussi évidentes que les incessantes victoires radicales que fabrique son journal et qui se résument fréquemment par un net recul stratégique sur des positions préparées à l'avance !

Oyez plutôt cette vérité crittino-historique diffusée par le « Confédéré » de lundi : « Il est constant que la collaboration a pris fin à cause des violations graves et répétées de cette clause conventionnelle (celle de 1937-réd.) par le parti de majorité ».

La candeur de ce nouveau saint Camille nous émeut au plus haut point.

A moins que ce ne soit l'extraordinaire facilité qu'il a d'oublier une kyrielle d'événements relativement récents et pas du tout à son avantage.

Nous nous sommes laissé dire que cela est très pratique, surtout pour un « politicien ».

Voudra-t-il nous donner lui-même son avis là-dessus...

Contentons-nous de rafraîchir quelque peu cette mémoire défaillante, si cela est encore possible.

L'accord écrit de 1937 n'a pas tenu, c'est vrai, grâce à M. Crittin et quelques-uns de ses lieutenants, sectaires fanatisés.

A la mort de M. Edmond Delacoste, la rupture entre les deux partis a été consommée, c'est vrai, mais la faute entière en a été rejetée, alors déjà, sur les épaules de M. Crittin et des membres de son clan.

On sait, en effet, que M. Crittin — après avoir, inutilement claironné son intransigeance au sein du Grand Conseil — s'est retiré en reprochant à ses amis politiques de n'avoir pas suffisamment défendu la *représentation proportionnelle*.

Voilà où le chat a toujours eu mal à la patte !

M. Crittin n'a jamais pu se consoler de ne voir la *représentation proportionnelle* appliquée légalement qu'aux élections communales et législatives.

Oh ! seulement...

Sans se demander, par exemple, pourquoi la majorité radicale vaudoise ne veut en aucun cas introduire le système de la R. P. dans les élections au Conseil d'Etat, l'ingéressable sectaire de Martigny enrage de ce que les membres de notre Exécutif sont aussi et encore élus selon le *système majoritaire*.

En démocratie et avec le *suffrage universel* on verra toujours cela.

Les lois ne sont-elles pas adoptées, en consultation populaire, à la majorité ?

Aux Chambres fédérales et dans les Parlements cantonaux, n'est-ce pas cette « moitié des voix plus une » qui fait règle et cela malgré la *proportionnelle* ?

Mais revenons-en au Conseil d'Etat. Le parti conservateur offre très démocratiquement un siège à la minorité radicale.

On peut, comme M. Crittin, dédaigner ce siège gouvernemental, mais de là à se dresser contre la majorité qui l'offre, il y a toute la profondeur, toute la largeur qui séparent le chimérique du réel.

Quant au reste, le parti majoritaire est en droit, en retour, de prétendre à la *collaboration* de cette minorité, cela pour le plus grand bien du canton.

Il n'a toutefois jamais été question, dans notre esprit, de *servilité*, car, pris dans son ensemble, le parti radical, s'il est l'objet de nos contre-attaques, n'est nullement l'objet de notre mépris.

Ce parti a d'ailleurs toujours désigné ses représentants en toute indépendance et en toute liberté.

Ce que le parti conservateur est, répétons-le, en droit d'attendre du fait de son offre de participation radicale à sa liste, c'est de la *LOYAUTE*. Or, qui dit loyauté dans les rapports nécessités par la gestion commune de la chose publique, dit forcément *collaboration*.

Collaborer tout en s'opposant... voulons-nous souligner encore. Cela semble paradoxal et pourtant c'est tout à fait plausible.

Une opposition peut, en effet, collaborer au bien général du pays par une critique *SAINTE* et *CONSTRUCTIVE* de la gestion du parti majoritaire.

L'opposition est, à notre sens, aussi nécessaire que la critique, pour autant que son but réel soit le *développement matériel et spirituel du pays*.

Malheureusement, le lamentable comportement de celui qui se croit encore le grand chef de l'opposition a trop longtemps privé cette dernière de dignité et, par là, de gloire.

Toujours en guise d'aide-mémoire, nous pourrions rappeler à M. Camille Crittin un certain discours reproduit « in extenso » par le « Confédéré », au début du mois de décembre 1945.

C'était une pure infamie qui ne poursuivait qu'un seul but : consolider la rupture entre les deux partis bourgeois.

Le magistrat réquisitoire de M. Antoine Favre permit, alors, au peuple valaisan de juger.

M. Crittin fut forcé de répondre par un long silence.

Cependant, la leçon ne devait pas lui suffire.

Bientôt, il s'acharna à poursuivre son œuvre de division.

Nos chefs conservateurs répondaient en disant leur souci d'entente, de cohésion, de collaboration, pour le bien du pays.

Aujourd'hui, c'est la même chose.

Au seul mot de *collaboration*, M. Crittin voit rouge. (C'est le cas de le dire !)

Il fulmine, essaye d'accuser et s'oublie au point de parler tout à coup, de « dignité », d'« honneur », etc.

Du reste, certains chefs radicaux en ont eux-mêmes par-dessus la tête de toutes ses manigances.

On nous dit que si M. Camille Crittin propose de répondre à l'offre du parti conservateur par une acceptation de principe, mais en faisant à nouveau liste séparée (ce qui serait une grossièreté à l'égard du candidat radical lui-même puisqu'il risquerait ainsi et pour le moins le ballottage au premier tour avec le candidat socialiste éventuel), une importante fraction des dirigeants du parti radical prendra sur elle le soin de traiter tout différemment avec la majorité.

On ne suivrait donc plus M. Camille Crittin ? ! Ce serait heureux pour tout le monde.

Cela pourrait signifier qu'il est temps, pour lui aussi, de se retirer.

A. L.

Grand Conseil

SEANCE DU 20 JANVIER 1953
Présidence : M. Franz IMHOF

La séance est ouverte à 8 h. 45 par M. Imhof et MM. les députés reprennent l'examen de la loi sur la police cantonale. MM. les rapporteurs donnent connaissance de quelques modifications apportées à certains articles par la commission. Ces modifications sont acceptées. Le chapitre concernant l'habillement, l'équipement et l'armement est renvoyé... au règlement d'exécution.

L'art. 25 parle des visites domiciliaires. M. Taugwalder demande qu'un second al. soit ajouté à cet article, ainsi conçu :

Les entreprises soumises au secret professionnel ne peuvent être visitées par des agents de la police cantonale sans une ordonnance du juge compétent (p. ex. les banques, cabinets des médecins, etc.). La commission se montre d'accord avec cette proposition, si le cas de *flagrant délit* est réservé. Et c'est dans ce sens que la Haute Assemblée se prononce à l'unanimité.

La question de l'exonération de l'impôt

Hier, la Haute-Assemblée a pris la décision de ne pas exonérer les agents de la police cantonale de l'impôt communal (proposition Rausis, appuyée par M. Voutaz). M. Morand remet la question sur

le tapis, ce qui donne l'occasion à M. Vouilloz, rapporteur de la commission, de proposer de revenir sur le vote de hier et d'exonérer les gendarmes de l'impôt communal. M. de Roten appuie M. Vouilloz, tandis que M. Joris approuve M. Rausis.

Au vote, la proposition de la commission est refusée (donc pour la seconde fois), par 58 voix contre 37.

Finalement la loi est acceptée en 2e lecture sans opposition. Selon la législation actuelle, elle devra être soumise à la votation populaire.

Correction de route à St-Léonard

On passe à l'examen du décret de correction de la route cantonale St-Gingolph-Brigue à l'intérieur du village de St-Léonard.

MM. les rapporteurs Tamarcaz et Michlig concluent à l'entrée en matière. Adopté. Le coût des travaux à l'intérieur de la commune se monte à Fr. 100.000, à la charge de la commune de St-Léonard. L'Etat participera à la correction jusqu'à concurrence du 50 %.

Le décret est voté en lers débats. *Aucun député ne demande l'urgence*. Mais M. Anthamatten, chef du Département des travaux publics, vu la nécessité de commencer immédiatement les travaux, propose à la Haute Assemblée d'examiner le décret en 2e lecture. Accepté. Finalement, le décret est également adopté en 2es débats.

Le décret concernant la création d'une annexe au Sana valaisan à Montana est ensuite adopté en 2e lecture.

La séance est levée vers midi. Prochaine séance aujourd'hui, à 8 h. 45.

Le projet de loi sur le développement de l'industrie

par M. Henri Roh

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un projet de loi sur le développement de l'industrie.

Ce texte succinct et clair jette les bases d'un développement plus poussé de l'industrie valaisanne.

Il s'agit d'une loi-cadre qui conserve à l'Etat sans mission : Non pas celle de l'industriel ou du commerçant mais celle du protecteur de l'activité privée.

De même qu'au début du siècle, on a jeté les bases d'un développement agricole rationnel, de même on cherche aujourd'hui à accorder un soutien efficace à l'industrie qui fait vivre une bonne partie de notre population.

Quelles sont donc les dispositions principales de la loi qui, rappelons-le, devra passer en deux débats au Grand Conseil avant d'être soumise à la votation populaire.

Principe

Dans son préambule, le texte rappelle l'importance de l'industrie et de l'artisanat ainsi que la nécessité d'équilibrer l'économie cantonale et de lutter contre l'exode rural et le chômage hivernal.

Ces divers points sont acquis à l'heure qu'il est. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir.

A son article premier, la loi pose le principe de son intervention qui est « d'encourager les initiatives ayant but de promouvoir l'activité industrielle dans le canton, particulièrement dans les régions non industrialisées », cela « indépendamment des allègements fiscaux prévus à l'art. 19 de la loi cantonale des finances du 23 février 1952 ».

Ainsi l'Etat reste dans son rôle traditionnel qui est d'encourager l'initiative privée et non pas de prendre sa place.

Ces « mesures administratives ou financières » seraient décrétées en plus des allègements prévus par la loi fiscale. On sait que cette dernière permet au Conseil d'Etat d'exonérer, pour une période de 10 ans, des impôts cantonaux sur le revenu et la fortune, les entreprises d'intérêt évident pour l'économie cantonale en tant que le revenu imposable ne dépasse par le 3 % du capital et des réserves.

Il faut reconnaître que cette exonération fiscale est minime. Une entreprise au capital social de Fr. 1,000,000.—, pour être exonérée de l'impôt, ne devrait pas réaliser un *bénéfice* imposable supérieur à Fr. 30,000.—. Avouons que peu d'entreprises se créeraient si elles n'avaient pas la perspective de réaliser un *bénéfice fiscal* supérieur au 3 % du capital social.

Aussi faut-il espérer que le règlement d'exécution de la loi des finances permettra d'amortir rapidement les frais de 1er établissement ainsi que le mobilier, les machines et les installations. C'est la politique pratiquée par le premier canton industriel suisse : Zurich et par les U.S.A. qui sont décidés à développer au maximum leur potentiel industriel.

L'article 1er de la loi pose encore le principe que l'Etat n'encourage que les « initiatives ayant pour but de promouvoir l'activité industrielle dans le canton, particulièrement dans les régions non industrialisées ».

La loi est destinée, en effet, à soutenir

avant tout le développement de l'industrie dans les centres *appropriés* des vallées et dans les régions *appropriées* et non industrialisées de la plaine, c'est-à-dire dans de nouvelles zones industrielles.

Cette disposition vise deux objectifs : D'un côté, elle tend à procurer du travail aux régions qui disposent d'une main-d'œuvre abondante et de l'autre, elle ne veut pas susciter une concurrence quelconque aux industries existantes. D'ailleurs, ce deuxième postulat est concrétisé à l'article 6 de la loi qui relève : « Ne pourront bénéficier des prestations de l'Etat les entreprises industrielles susceptibles de compromettre l'existence d'entreprises du même genre en activité dans le canton. »

Prestations de l'Etat

Pour réaliser ce principe d'aide aux entreprises industrielles, la loi a prévu des *prestations* et la constitution d'une *commission consultative*.

Les prestations de l'Etat sont orientées dans deux directions :

L'Etat favorise, tout d'abord, les travaux de préindustrialisation par l'octroi de subventions aux communes pour faciliter l'acquisition de terrains industriels et l'aménagement des voies d'accès, amenées d'eau, canalisations, égouts, etc., et le développement de la formation professionnelle.

Ces prestations relèvent du rôle traditionnel de l'Etat.

D'autre part, l'Etat assure le soutien de l'organe de recherches industrielles. En effet, l'article 9 prévoit la constitution d'une commission consultative de 9 membres dont la composition et l'organisme seront fixés par le règlement d'exécution. D'après les entretiens que nous avons eus avec les représentants du Conseil d'Etat, cette commission comprendrait notamment des délégués proposés par les groupes économiques intéressés.

Conclusions

La loi contient, certes, des dispositions minimes. Mais n'oublions pas qu'un texte législatif est toujours le résultat d'un compromis entre divers intérêts en jeu.

Toutefois, si l'organe de recherches industrielles est en mesure d'exercer son activité de manière rationnelle, des résultats intéressants peuvent être acquis.

De plus, d'autres mesures d'ordre divers répondant aux nécessités de l'action pourront être envisagées au fur et à mesure des besoins.

Au surplus, ce n'est pas le rôle de la loi d'entrer dans toutes sortes de détails. Elle doit plutôt fixer les lignes directrices.

Certains se demandent quels sont les engagements financiers de l'Etat.

Remarquons que le Grand Conseil des Grisons vient de voter un crédit de 50,000 fr. pour chacune des trois prochaines années en vue de favoriser le développement industriel.

On sait, d'autre part, que pour les recherches agricoles et viticoles, l'Etat du Valais consacre annuellement quelque 3 à 400,000 francs par dicastère.

On pourrait donc bien consacrer un mini-

Lire en page 4 : « Le cristallisme » de M. d'A.

de 50,000 francs par an en faveur de l'industrie et des arts et métiers qui donnent à l'Etat une bonne partie de ses recettes fiscales.

Soulignons enfin que le message, signé par M. O. Schnyder, président du Conseil d'Etat, et par M. N. Roten, chancelier, rappelle le postulat de M. Paul de Courten au Conseil national, les motions Joris, Pfammatter et Kaempfen au Grand Conseil, l'activité de M. O. Zipfel, délégués du Conseil fédéral aux possibilités de travail et de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales.

Il est juste de remercier encore le Conseil d'Etat qui a présenté la loi par l'intermédiaire de M. Troillet, chef du Département de l'Intérieur et de M. Amez-Droz, chef de la Division Industrie, Commerce et Travail.

Henri Roh.

Nouvelles religieuses

Les Eglises titulaires des nouveaux Cardinaux

Au cours du Consistoire secret qui a suivi le solennel Consistoire public du 15 janvier, Sa Sainteté Pie XII a attribué les églises suivantes comme églises titulaires des nouveaux cardinaux :

— A Son Em. le cardinal Costantini : Eglise des SS. Nérée et Achillée.

— A Son Em. le cardinal Alvaro da Silva : Eglise diaconale de S. Angelo in Pescheria, élevée pour cette fin au rang presbytéral.

— A Son Em. le cardinal Valeri : Eglise de S. Silvestro in Capite.

— A Son Em. le cardinal Borgongini-Duca : Eglise de Santa Maria in Vallicella.

— A Son Em. le cardinal Feltrin : Eglise de Santa Maria della Pace.

— A Son Em. le cardinal Mimmi : Eglise de S. Callixte.

— A Son Em. le cardinal de la Torre : Eglise diaconale de Santa Maria in Aquiro, élevée pour cette fin au rang presbytéral.

— A Son Em. le cardinal Grente : Eglise de S. Bernard des Thermes.

— A Son Em. le cardinal Siri : Eglise de Santa Maria della Vittoria.

— A Son Em. le cardinal d'Alton : Eglise diaconale de Sainte Agathe des Goths, élevée pour cette fin au rang presbytéral.

— A Son Em. le cardinal Mc Intyre : Eglise de Sainte Anastasie.

— A Son Em. le cardinal Lercaro : Eglise de Santa Maria in Traspontina.

— A Son Em. le cardinal Léger : Eglise de Sainte Marie des Anges.

— A Son Em. le cardinal Luque : Eglise diaconale des SS. Cosme et Damien, élevée pour cette fin au rang presbytéral.

— A Son Em. le cardinal Gracias : Eglise diaconale de Santa Maria in Via Lata, élevée pour cette fin au rang presbytéral.

— A Son Em. le cardinal Wendel : Eglise de Santa Maria Nuova.

— A Son Em. le cardinal Ottaviani — qui est le seul cardinal-diacre de la promotion — la diaconie de Santa Maria in Dominica.

On remarquera la délicate attention du Souverain Pontife de confier le titre de Santa Maria della Pace, à Son Em. le cardinal Feltrin, qui est président international de « Pax Christi ». Cette église se trouve à la place Navone, non loin de S. Louis des Français.

En ce qui concerne les titres des nouveaux cardinaux non présents à Rome, leur désignation se fera plus tard dans un Consistoire secret, où ils se trouveront.

UNE GRANDE JOURNÉE DES HOMMES CATHOLIQUES DE GENEVE

Dimanche 25 janvier, aura lieu à Genève, au Palais des Expositions, une grande « Journée » des Hommes catholiques du canton de Genève. Le thème en sera : « Les Responsabilités du chrétien dans les temps modernes ». La manifestation sera honorée de la présence de Son Excellence Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, et l'orateur principal sera Son Excellence Mgr de Bazelaire, archevêque de Chambéry.

Le matin à 9 heures, la « Journée » débutera par une Messe communautaire avec communion générale. A 11 heures 15, différents « carrefours » traiteront des « responsabilités du chrétien dans la paroisse, la famille et la profession ». Après un repas en commun, les participants entendront à 15 h. 30 une conférence de Son Excellence Mgr de Bazelaire, archevêque de Chambéry, sur « Les responsabilités du chrétien et la Paix ». La journée se terminera par une allocution de Son Excellence Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

Son Excellence Mgr de Bazelaire, qui sera, dimanche 25 janvier, l'orateur principal de la « Jour-

née » des Hommes catholiques de Genève, est archevêque de Chambéry depuis 1947. Théologien de grande valeur, il appartenait au diocèse de Nancy, qui, dès 1920, le voyait professeur à son Grand Séminaire, dont il devint le Supérieur en 1928.

Son Excellence Mgr de Bazelaire remplace à Genève Son Em. le cardinal Feltrin, archevêque de Paris, qui avait accepté d'être l'orateur de la « Journée », mais qui, en raison de sa promotion au Cardinalat, se doit d'être à Paris ce dimanche 25 janvier.

DEPART DES SŒURS D'INGENBOHL POUR LES MISSIONS

A Ingenbohl, vient d'avoir lieu, à la Maison-Mère des Sœurs de la Sainte-Croix, la cérémonie d'adieux de quatre missionnaires, trois religieuses et une laïque. Il s'agit des Révérendes Sœurs Fidélis, Eleonora et Willigis, ainsi que de Mlle Alice Rast, docteur en médecine, de Meggen (Lucerne), qui vont partir pour les Indes par Trieste. C'est la

première fois qu'une femme suisse médecin accompagne des Sœurs d'Ingenbohl dans leurs Missions.

SON EM. LE CARDINAL RONCALLI DEVIENT MEMBRE DE L'ACADEMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE

Son Em. le cardinal Roncalli, pro-nonce en France, sera reçu jeudi 22 janvier à Paris comme membre de l'Académie diplomatique internationale. A cette occasion, le nouveau cardinal fera une communication devant l'Académie sur « La mission diplomatique du Saint-Siège dans le monde ».

UN COUVEN DE DOMINICAINS INDIGENES AU CONGO BELGE

Dimanche 15 février, aura lieu à Viadarna au Congo belge, dans le Vicariat apostolique de Niagara, l'inauguration du premier Couvent de Domini-

DE JOUR EN JOUR

De Truman à Eisenhower

Au moment où M. Truman quitte la Maison Blanche de Washington pour céder la place à M. Eisenhower, le monde entier se demande ce que réserve l'avenir. C'est que dans notre planète devenue si étroite, le président des Etats-Unis est doté d'un pouvoir dont l'emploi judicieux ou irraisonné ne peut marquer d'avoir des répercussions sur l'existence même de chaque citoyen de la terre.

Ce n'est pas seulement la puissance économique et militaire des Etats-Unis qui donne ce pouvoir quasi discrétionnaire au président américain, mais aussi et surtout sa liberté de décision, qui, en matière de politique étrangère, est à proprement parler dictatoriale. En dehors de la conclusion de traités et de la déclaration de guerre qui sont réservées au Parlement, le président des Etats-Unis peut en toute indépendance agir comme bon lui semble. Il peut établir des directives de caractère impératif — la doctrine Truman en était une — et il entre dans ses compétences d'envoyer des troupes sur tous les points dangereux du globe. Lors de la crise berlinoise, entre autres, M. Truman aurait pu, sans autre forme de procès, répondre par les armes à la provocation soviétique. De plus, le président décide seul de la reconnaissance officielle de gouvernements étrangers. Une des caractéristiques de la politique américaine est précisément que certaines ententes décisives avec d'autres Etats sont prises la plupart du temps sous forme d'accord de la part du président plutôt que de traités proprement dits. Qu'il nous suffise de rappeler le fameux accord de Potsdam conclu à la fin de la guerre. L'affaire ne devient délicate qu'au moment où elle exige de l'argent, car alors c'est le Parlement qui intervient.

Le président Truman a-t-il été à la hauteur de sa tâche ? Lorsqu'il fut assermenté le 12 avril 1945, il n'avait pas été élu par le peuple comme vient de l'être le général Eisenhower. La mort de Roosevelt avait alors élevé le vice-président Truman à la présidence. Les comparaisons établies entre le « glorieux » Roosevelt et l'ancien « marchand de cravates » Truman n'étaient alors guère favorables au second. Aujourd'hui, après huit ans, personne n'a osé ou pu contredire Truman lorsqu'il affirma fièrement qu'il n'aurait pas autrement qu'il ne l'a fait s'il devait recommencer encore une fois.

Et pourtant, Dieu sait, que ces années d'après-guerre ne furent pas faciles. Tout au début la politique mondiale se présentait, certes, sous un aspect idyllique. Les procès contre les Quisling et les criminels de guerre de Nuremberg accaparaient l'attention générale ; de Gaulle rendait visite à Staline et Tchong-Kai-Chek régnait encore sur la Chine. L'échec, en mars 1946, de la conférence des quatre ministres des affaires étrangères chargés à Moscou de décider du sort de l'Allemagne et de l'Autriche renseigne bientôt l'opinion mondiale sur les véritables intentions de l'U. R. S. S. Dans son fameux memorandum à M. Byrnes, alors ministre des affaires étrangères des U.S.A. M. Truman avait pourtant déjà déclaré le 5 janvier 1946 qu'il en avait assez de faire sans cesse des concessions aux

Russes. En septembre de la même année, il congédia ostentativement le ministre du commerce Walla, ce qui, publiquement, s'opposa à toute brusquerie envers les Soviets. Truman s'était d'emblée tracé une ligne de conduite dont il ne devait jamais dévier : lorsque la Grande-Bretagne ne fut plus en mesure de soutenir la Grèce minée par le bolchévisme, lorsque la Turquie se trouva menacée et que l'ombre de Moscou s'étendit sur l'Iran, le président Truman déclara au congrès, en date du 12 mars 1947, qu'il était désormais du devoir des Etats-Unis de mettre les peuples à l'abri d'une révolution. C'est cette même année que le plan Marshall vit le jour. Les agents du Kominform furent cependant encore plus habiles. Malgré la doctrine Truman on vit en décembre la mise au pas de la Roumanie et au printemps 1948 celle de la Tchécoslovaquie. La réaction ne se fit pas attendre. Elle se manifesta tout particulièrement lors du blocus de Berlin et le pont aérien qui fonctionna pendant une année et demie montra la résolution des Américains de s'opposer désormais à l'impérialisme soviétique. En 1949, le pacte de l'Atlantique établissait la communauté de défense de l'Occident. Cette politique d'endiguement subit bientôt sa première épreuve en Corée où M. Truman prit la responsabilité d'intervenir.

Si, dans son message d'adieu, M. Truman a constaté cependant avec chagrin que le monde continuait à vivre dans la crainte — Roosevelt n'avait-il pas promis de le libérer de la crainte — il ne songeait pourtant pas uniquement à la peur d'une attaque venant de l'est. Il faisait aussi allusion à certaines exagérations dans la lutte contre le communisme qui, en deça du rideau de fer limitent de plus en plus la liberté d'opinion et les droits politiques.

Que va faire maintenant M. Eisenhower qui lui succède à Washington. Se contentera-t-il de l'avertissement adressé par M. Truman à M. Staline que dans la guerre atomique il n'y aura plus de vainqueur et, se rangeant au vœu général, adoptera-t-il la solution de commodité qui consiste à freiner les armements afin de favoriser la politique sociale et l'économie ? Il est cependant plus probable que le nouveau président ne se laissera pas leurrer par ce sentiment de sécurité que l'URSS a tout intérêt à propager. N'est-ce pas M. Foster Dulles, ministre des affaires étrangères du président Eisenhower qui disait récemment que l'Occident devait tout entreprendre afin que le système monstrueux d'esclavagisme pratiqué à l'est s'effondre rapidement.

Ce sont là cependant des perspectives d'un avenir encore lointain. M. Dulles entreprendra tout d'abord un voyage d'études en Europe, puis il soumettra la politique américaine à une révision générale. On ne connaît ainsi pas avant la fin de l'année le nouveau cours qu'entend suivre la politique des Etats-Unis. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que M. Eisenhower ne prenne pas à bref délai la barque pour diriger la barque occidentale qui pour l'instant semble aller un peu à la dérive.

caines indigènes. La cérémonie sera présidée par le Rme Père Suarez, maître général des Frères prêcheurs. Le Rd Père Gobert, Supérieur de la Province belge des Dominicains, sera également présent. A cette occasion, 9 Frères clercs et 20 Frères laïcs se présenteront pour la vêtue.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

QUAND C'EST FINI ÇA RECOMMENCE...

Fin de la révolte de la prison de Pittsburgh...

La révolte de la prison de Pittsburgh a pris fin lundi soir, par un accord aux termes duquel les autorités ont promis de ne prendre aucune mesure de représailles contre les meneurs du soulèvement et de faire une enquête impartiale sur les revendications présentées par une délégation de détenus. Les gardes pris comme otages ont aussitôt été relâchés par les prisonniers.

Coups de feu à Caracas

Un groupe d'exilés vénézuéliens de l'« Action démocratique » a annoncé lundi soir l'arrestation lundi matin, à Caracas, du « leader de la résistance vénézuélienne contre la dictature de Perez Jimenez », le docteur Alberto Carnevali, après un échange de coups de feu entre les forces de la sécurité nationale et des partisans de l'action démocratique.

Les exilés vénézuéliens, parmi lesquels se trouve l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Andres Eloy Blanco, ajoutent qu'au cours de la bagarre, les compagnons du docteur Carnevali ont eu plusieurs morts et blessés.

Toronto

MORT PAR AVARICE DANS LA MISERE AVEC 200 MILLIONS DE DOLLARS

Un Canadien de Toronto, John Laughlin, âgé de 104 ans, vient de mourir... d'avarice. Riche d'environ 200 millions de dollars, le centenaire est mort asphyxié par les émanations d'un poêle hors d'usage qu'il avait refusé de remplacer.

John Laughlin vivait dans un taudis en compagnie de son fils, avocat retiré des affaires depuis plusieurs années et lui-même âgé de 62 ans. Il était le propriétaire de 150 immeubles à Toronto, et on a trouvé dans son grabat 25 mille dollars, ainsi que de nombreuses valeurs mobilières.

Il y a encore trois ans, John Laughlin chevauchait une bicyclette. Mais depuis cette époque, il ne quittait guère son décor hallucinant de misère et de saleté. Il semble que pour lui, le temps se soit arrêté en 1932. Tous les calendriers de son logis portaient ce millésime, et aucune page n'en avait été arrachée.

Vers une nouvelle aventure ?

UN PETROLIER ITALIEN EMBARQUE DU PETROLE A ABADAN

La presse londonienne de mardi matin annonce que le pétrolier italien « Miriella » de 3457 tonnes est entré dimanche soir dans le port d'Abadan qu'il a aussitôt commencé à embarquer du pétrole brut. Son chargement terminé, le bâtiment quitterait Abadan le jour même ou mercredi pour l'Italie.

NOUVELLE VICTIME DU GRAND PRIX AUTOMOBILE D'ARGENTINE

On apprend qu'un spectateur a été tué dimanche par la voiture du conducteur anglais Allan Brown, au moment où s'est produit l'accident de Farina, ce qui porte à 11 le total des morts au cours de cette compétition.

L'IMPUDENCE ET LES RESTRICTIONS MENTALES DE BELGRADE

On sait que la note adressée, le 15 décembre, par la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège au ministère des Affaires étrangères de Yougoslavie, a été refusée par ce dernier et retournée à la nonciature. A la suite de ce refus et de la rupture diplomatique opérée deux jours plus tard par le gouvernement yougoslave, la Secrétairerie d'Etat a décidé de rendre publique cette note, dont nos journaux catholiques ont publié le texte intégral.

Or, le nouveau secrétaire d'Etat yougoslave aux Affaires étrangères vient de déclarer que le gouvernement yougoslave n'avait jamais reçu la note du Saint-Siège !! A quoi *L'Observatore Romano* répond en ces termes dans son numéro du 18 janvier : « Ce démenti, si l'on peut parler d'un démenti, mérite une mise au point. Il faudrait expliquer, en effet, si le ministère des Affaires étrangères de Belgrade n'a pas reçu la note parce qu'il n'a pas voulu l'accepter ou parce qu'elle n'est pas arrivée à destination. »

Le journal du Saint-Siège précise de nouveau que la note a été remise au ministère des Affaires étrangères. (Suite en quatrième page.)



Avec chaque paquet de café « VIENNOIS »

500 gr. sucre gratis

Qualité GRAND-DUC

FIN DE SAISON

du 22. 1 au 4. 2. 1953

PROFITEZ DE NOS PRIX

Manteaux depuis Fr. 250.—

Jaquettes depuis Fr. 175.—

Canadiennes dames, Capes, cols, etc., 20 %

F. APOTHÉLOZ - MONTREUX

Fourreur Avenue Kursaal 1

Immeuble avec commerce de produits fourragers en gros et détail

A vendre, dans chef-lieu de district du canton de Vaud, ancien et important commerce au bénéfice d'un contingent. Convient à personne énergique au courant de la branche.

S'adr. Agence Marc Chapuis, Gd-Chêne 2, Lausanne.

Pension-Café-Restaurant à vendre ou à remettre

situé à proximité des grands travaux de Mauvoisin (Valais). Sports d'hiver et lieux de villégiature très fréquentés en été. Beau chalet neuf avec tout le confort ; inventaire complet pour travailler.

Pour renseignements, s'adresser à l'Agence Gabriel Julien, à Sierre.

A vendre, aux Giettes s. Monthey, plusieurs places à bâtir

Très belle situation.

Offres écrites sous chiffre P. 1522 S. à Publicitas, Sion.

Maladie des yeux

Dr Léon Broccard

reçoit à Martigny (Pharmacie Lovey) les mardis et vendredis, de 13 à 15 heures

Pas de consultation ce vendredi 23 janvier

SION Hôtel de la Paix

Mercredi 28 janvier 1953, à 20 h. 30

sous les auspices de la Société des Amis de l'Art et de la Société suisse de Spéléologie,

Norbert CASTERET

Le célèbre explorateur de grottes françaises, fera le récit de sa sensationnelle découverte d'août 1950 :

Dans les glaces souterraines les plus élevées du monde

(Les nouvelles grottes glaciaires du Marboré, Pyrénées)

Conférence avec projections lumineuses

Places Fr. 2.50. Membres des Amis de l'art et de la S. S. S. Fr. 2.—. Etudiants et enfants Fr. 1.—.

Accordage de piano

Prix : Fr. 9.—

S'inscrire chez M. ULDRY, radio-musique, Monthey Tél. 4 24 63

ou

Charles CARLEN, Sierre - Tél. 5 10 02



Une chance!

pour les revendeurs! Voilà ce que représentent mes peignes de très bonne qualité et incassables. Demandez sans tarder une offre, cela en vaut la peine.

Ch. Forrer, Bergières 53, Lausanne.

Vigneron

qualifié est demandé pour travailler 10 mesures de vignes, à Châtaignier-Fully.

S'adr. au Nouvelliste sous Z. 9089.

A la même adresse, bon **cordonnier** italien, cherche place de suite ou à convenir.

Simca

1948, moteur neuf, 2,200 fr. Tél. (021) 6.80.26.

Draps de lit

au mètre ou confectionnés, coton et mi-fil, qualité durable. Linges éponge, linges de cuisine, damassés, basin, couette matelas. Le tout au prix de gros. — Demandez offre échantillonnée à Case postale 771, Lausanne I.

A demi prix OCCASION A SAISIR **Liq. Gorgonzola** (Strachio)

un peu bien fait, piquant, assez fort. Pièces de 8 kg., par kg. Fr. 3.20. Demi-pièce, par kg. Fr. 3.50.

Veri Zürcher - Malans (Grb) Expéditions Tél. (081) 5.11.14

On cherche à acheter une **auto-tracteur**

laitière en hivernage ainsi que 2 bonnes vaches laitières en estivage. Bons soins assurés. — S'adr. au Nouvelliste sous chiffre A. 9090.

Agent d'assurance importante Cie d'assurance sur la vie cherche **collaborateurs**

sérieux et travailleurs. Ecrire à Case postale 52372 à Sion.

A vendre **Citroën 11 1**

moteur, cardans neufs, carrosserie, intérieur bon état, pneus neige. Fr. 5,000.— comptant. Tél. (021) 26.13.75.

DAME, dans la quarantaine, cherche

journées

S'adresser sous P. 1517 S. Publicitas, Sion.

On cherche sommelière jeune fille

pour de suite. Café du Stand, Bex.

A vendre 3 **jeeps Willy's**

à l'état de neuf ; éventuellement échange contre une jeep militaire.

En stock, plusieurs camions et remorques. S'adresser Garage Branca, Vétroz.

Jambes Froids ? PRENEZ du

CIRCULAN contre les

troubles de la **CIRCULATION**

CURE Fr. 20.55, 1/2 11.20, 4.95 chez votre pharm. et drog.

On cherche pour l'été 1953 du 1er mai au 1er novembre, un

berger

de 12 à 15 ans, ou personne âgée pour garder 12 vaches. Région d'Illiez. Bons soins, logé, blanchi. Gages selon entente.

Poste restante à Val-d'Iliez sous Ch 120.

On cherche **sommelière**

et aide pour le ménage. Gages Fr. 100.— par mois plus pourboires. Italienne acceptée. — S'adresser par téléphone au No (026) 6.91.32 Bourg-St-Pierre.

On cherche une bonne **vache**

laitière en hivernage ainsi que 2 bonnes vaches laitières en estivage. Bons soins assurés. — S'adr. au Nouvelliste sous chiffre A. 9090.

A vendre une **génisse**

3 ans, prête au veau ; bonne race laitière. Albert Cottagnoud, Vétroz.

Gérance

Jeune couple, du métier, au bénéfice du certificat de caféier, cherche gérance ou à louer café-restaurant ou hôtel-pension. Faire offres sous chiffre C 9092, au bureau du Nouvelliste.

A louer à St-Maurice **chambre meublée**

chauffage central. S'adr. au Nouvelliste sous E. 9094.

Je cherche **Personne**

d'un certain âge cherche place chez personne seule ou asile. Références. Pressant. S'adresser au Nouvelliste sous D 9093.

On cherche pour 1er avril **fille de cuisine**

pouvant également servir au restaurant. Faire offres par écrit à Publicitas, Sion sous chiffre P 1537 S.

Antiquités

A vendre : tables valaisannes, coffres, armoires, buffets, év. échange contre tableaux de maîtres italiens. Pro Arte, Antiquitäten & Kunsthandlung, Postfach 167, Brig.

On échangerait **contre vin** quelques milliers d'

échalas

27-27 mm., de première qualité. Faire offres par écrit sous chiffre P 1155 A., à Publicitas, Sion.

On cherche de suite **jeune fille**

aimant les enfants, pour travailler au ménage et cuisine dans un café. Vie de famille, bons gages.

Offres à Famille Hauser, Café du Marché, Aigle. Tél. (025) 2.21.67.

A vendre **jeeps militaires**

entièrement revisées, pneus neufs, complètement bâchées, bon prix.

Camionnette Opel

pont bâché, 6 CV.; bas prix. S'adresser à Triverio Franco, Sierre. Tél. (027) 5.14.36.

Trouvé

chapeau brun, marque Labour. S'adr. concierge de l'Ecole primaire, St-Maurice.

A vendre **tourteaux**

arachides, lin, maïs, orge, son. Prix intéressant pour négociants par quantité de 200 kg. et plus, franco domicile par camion. Ecrire à R. P. Rolaz, Avenue Gustave Coindet, 4, Vevey.

A la même adresse **foin-paille**

d'Italie et de Hollande, livrable de suite par wagons de 6 tonnes.

Lisez tous le NOUVELLISTE

Le cabinet médical du **Dr PIERRE GARD** est transféré momentanément au premier étage de la **Boulangerie Lonfat** Avenue de la Gare - Tél. 6.10.30

Ecole Tamé, Sion Vieux Stand. — Tél. (027) 2.23.05

COURS COMMERCIAUX COMPLETS, 6-9 mois
Cours de secrétaire-sténo-dactylo de 4-6 mois
Cours de langues étrangères de 3-6 mois
Cours de préparation aux postes de l'Etat de 4-6 mois (cours pour débutants et pour élèves avancés).
DIPLOMES de commerce, secrétaire, sténo-dactylo et langues
● RENTREE : 22 janvier, à 9 heures ●
Demandez conditions et prospectus gratuits à la Direction

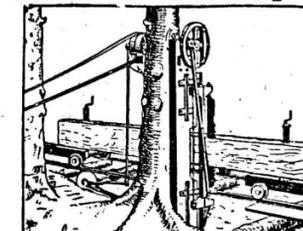
La Couvinoise

Chauffage moderne au mazout Rolle. Tél. 7.54.31 - 7.50.31

Administration cherche, pour son Service d'enregistrement

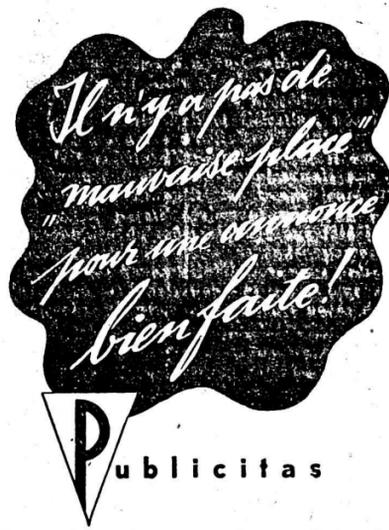
jeune employée (opératrice). Bonne culture générale et connaissances musicales indispensables. Entrée immédiate. Prière d'adresser offres, avec curriculum vitae, sous chiffre P. D. 30466 L., à Publicitas, Lausanne.

Scies transportables



pour travailler le bois de construction et planches, construites d'après des expériences décennales dans la construction des scieries. Scies de côté stationnaires avec chariots lourds, parallèles et fixeur rapide. Des machines avec impulsion dessus ou au sous-sol. Scies circulaires, roues hydrauliques et turbines.

Revisions et transformations d'installations existantes **Müller frères, Sumiswald (Berne)** Constructions mécaniques



JEAN CARLA

Pour l'amour de lui

Roman

28

La jeune fille, en proie à ce conflit de pensées, ne put trouver aucun repos cette nuit-là.

Pourtant, sa nature loyale et fière finit par repousser les mauvaises suggestions. Oui, elle saura trouver en elle assez d'abnégation pour aider Juliette à reconquérir l'amour de son mari ; ce sera là l'excuse dont sa conscience scrupuleuse a besoin pour vivre aux côtés de Pierre. Car ce violent combat vient de raviver dans l'âme de Sabine une douleur qui n'était qu'assoupie et qui, elle le sent, hélas ! ne fera qu'augmenter...

Mais pour l'amour de lui, pour que Pierre soit heureux, elle est prête à tout endurer...

Parler à Pierre, comme le lui demandait son amie, Sabine comprenait que c'était impossible, et puis, combien il serait délicat pour une jeune fille de pénétrer dans leur intimité conjugale !

Elle se bornera donc à aider Juliette en cherchant à l'intéresser à son foyer, à la retenir davantage chez elle. Pierre sera touché des efforts de sa femme et lui reviendra. Il n'y a entre eux sans doute qu'un malentendu que dissiperont quelques concessions mutuelles. Ils retrouveront le bonheur, et Sabine, dont le cœur se serrait douloureusement et tentait encore de se dérober, en éprouvera une vive satisfaction.

Le hasard devait aider Sabine dans son œuvre de rapprochement en lui fournissant, dès le lendemain, l'occasion d'user d'un innocent stratagème pour obliger les deux époux à passer la soirée ensemble.

Le comte et la comtesse de Vilpré étant invités

à souper chez un grand personnage de la société étrangère, Laure, Sabine et le jeune ménage prirent place autour de la table de famille. Le repas se passa dans une atmosphère de quiétude et de cordialité. La santé de la petite Colette ne causant plus de souci, et l'enfant étant sous la garde de sa nurse rétablie, ses parents éprouvaient une détente d'esprit qui se manifestait par une gaieté inaccoutumée.

Repoussant sa chaise et prenant le bras que lui offrait Pierre, la vieille demoiselle adressa cette question aux jeunes époux :
— Vous sortez, sans doute, mes enfants ?
Pierre, courtoisement, interrogea du regard sa femme. Celle-ci, hésitante, tardait à répondre, quand Sabine, la voix mutine, un peu volontaire, déclara :
— Non, pas ce soir !... Juliette, souviens-toi, tu m'a promis de faire de la musique avec moi. Je me suis procuré de nouvelles partitions que nous allons déchiffrer. Tante Laure et Pierre, nos auditeurs très indulgents, je l'espère, seront juges de nos progrès.

Pierre sourit.

— Au fait, je ne vous ai pas entendue depuis votre retour à Paris, Sabine. Vous avez beaucoup travaillé, paraît-il ?

La jeune fille eut un gai sourire.

— En effet, et pourtant, je suis loin d'être une virtuose. Je m'attends à ce que vous demandiez vite grâce pour vos oreilles.

— Alors, installez-vous près de Tante ! Nous allons commencer, conclut la jeune fille en entraînant Juliette vers le piano.

La soirée fut ce que Sabine l'avait espéré, extrêmement attrayante. Juliette la trouva courte, et Pierre ne regretta point d'avoir abandonné son travail quelques heures.

Sabine, excellente musicienne, suppléa avec adresse au talent banal de sa partenaire, et rejeta généreusement sur elle tout le mérite de leur brillante interprétation des grands maîtres.

Comme Juliette montrait un peu de lassitude de

cette musique savante, son amie substitua à une sonate de Beethoven une de ces danses exotiques à la cadence irrésistible, et proposa à Pierre, avec un sourire éblouissant — qui rappela au jeune homme la despote et radieuse Sabine d'autrefois — de la danser avec sa femme. Le jeune écrivain, surpris, eut un geste de refus, mais se ravisa avec beaucoup de bonne grâce après un nouveau regard jeté sur Sabine.

Une détente s'était faite. Pour terminer la soirée, Pierre consentit, sur la demande de Laure, à lire un chapitre de sa dernière œuvre.

Ce fut Mlle de Vilpré qui, entendant sonner douze coups à l'horloge, rappela que Juliette et Sabine, ayant veillé la nuit dernière, devaient aller se reposer.

— Mais avant de regagner mon appartement, je désire m'assurer que ma petite Colette dort paisiblement. Viens-tu, Sabine ?

— Tante, Juliette vous offrira l'appui de son bras, si vous le voulez bien ; elle aussi désire embrasser Colette... Je vous rejoindrai dans un instant, je dois mettre un peu d'ordre dans toute cette musique.

Juliette, avec un sourire de tendre gratitude à Sabine qui lui rappelait un devoir qu'elle négligeait, offrit son bras à la vieille demoiselle, et toutes deux quittèrent la pièce.

(A suivre).

gères avec une lettre de la nonciature. « Quelques heures plus tard, ajoute *L'Osservatore Romano*, on restitua le document et la lettre qui l'accompagnait. Le pli qui renfermait la note était encore fermé et muni du cachet original. Nous croyons par conséquent que, abstraction faite des restrictions mentales éventuelles, la vérité des faits est assez claire ».

LE PRESIDENT EISENHOWER ET LA CROIX-ROUGE

Une note d'information publiée lundi par le C. I. C. R. déclare ;

L'entrée en fonction du nouveau président des Etats-Unis provoque de nombreuses interrogations sur l'attitude qu'il adoptera en face de divers aspects de la vie internationale. A cet égard, il peut être intéressant de rappeler quels sont les sentiments du général Eisenhower envers la Croix-Rouge. Dans une adresse de juillet 1945 au comité international de la Croix-Rouge à Genève, signée de sa main, il déclarait en sa qualité de commandant suprême des forces alliées :

« A vous et à tous vos collaborateurs dans le monde, au nom du corps expéditionnaire allié, je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères.

Votre effort humanitaire a sauvé la vie à d'innombrables prisonniers. Vous avez maintenu ouverte la voie de communication entre le prisonnier et sa famille. Vous avez distribué des quantités importantes de secours indispensables et, dans les cœurs des prisonniers et de leurs familles, vous avez entretenu l'espoir d'une réunion après la fin de cette guerre longue et pénible.

Je suis certain que, dans l'accomplissement de votre tâche humanitaire sur d'autres théâtres d'opération, vous rencontrerez l'entière collaboration des gouvernements alliés et de leurs armées. Longtemps encore on se souviendra avec reconnaissance du grand dévouement de vos collaborateurs. »

AU PARLEMENT ITALIEN

La Chambre italienne siège sans interruption depuis dimanche matin et l'on prévoit que la séance continuera jusqu'à mardi soir. En effet, les groupes socialiste et communiste paraissent décidés à poursuivre leur tactique d'obstruction jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au moment où il ne leur restera plus aucune possibilité de retarder par des artifices de procédure le vote de la réforme électorale. Une centaine de députés communistes ou socialistes nenniens se sont jusqu'à présent succédé à la tribune pour y développer leurs déclarations de vote. Ils sont encore plus de 80 à devoir intervenir, le règlement limitant à une vingtaine de minutes le droit de parole de chacun. La majorité ayant à plusieurs reprises rejeté des demandes de suspension de séance présentées par l'opposition qui faisait valoir la fatigue des sténographes et des hui-siers de la Chambre, les 540 députés présents se sont organisés pour passer tant bien que mal leur seconde nuit à Montecitorio.

LE PRESIDENT TRUMAN QUITTE SON BUREAU OFFICIEL

Le président Truman a quitté définitivement son bureau de la Maison Blanche, lundi à 16 heures, heure locale. Il s'est rendu ensuite dans son appartement privé de la Maison Blanche. Le dernier acte officiel du président sortant se déroulera aujourd'hui mardi, lorsqu'il accompagnera le nouveau président Eisenhower qui prètera serment, sur l'escalier monumental du Capitole.

L'ACTEUR FERNANDEL REÇU PAR LE PAPE

Dimanche 18 janvier, Fernandel, l'acteur français bien connu du cinéma, ayant sollicité d'être présenté au Pape Pie XII, a été accueilli par le Souverain Pontife dans la salle des audiences spéciales avec plusieurs autres personnes.

DIFFICULTES DES CHEMINS DE FER VEVEYSANS

Depuis plusieurs années, les chemins de fer électriques veveysans ont de la peine à tourner. La compagnie avait reçu en 1946 un subside de 400 mille francs de la Confédération, des cantons de Vaud et Fribourg et des communes desservies ainsi qu'un prêt de 500 mille francs pour sa réorganisation. Depuis les déficits d'exploitation sont

couverts par la collectivité. Une augmentation des tarifs intervenue il y a un an n'a pas rétabli la situation, les salaires du personnel ayant aussi dû être relevés, de sorte que la compagnie demande maintenant d'être déchargée du paiement de l'intérêt du prêt de 500 mille francs. Elle voudrait ainsi que l'Etat de Vaud et les communes garantissent la plus grande partie des futurs déficits d'exploitation et finangent le renouvellement des installations et du matériel roulant.

Le «Cristallisme»

On nous excusera d'employer dans notre titre un néologisme peut-être trop hardi ! Comme libéralisme désigne les tendances des partisans du maximum de liberté compatible avec l'ordre social, comme socialisme résume la tendance contraire qui est celle de l'Etat-Providence, nous prenons la liberté de désigner d'un nouveau nom en *isme* une tendance économique fort répandue aujourd'hui. Nous voulons parler de ce souci de protéger les situations acquises que l'on discerne dans maints secteurs de notre économie.

Avec ce besoin de simplification propre à notre temps, de nombreux esprits semblent penser que nous n'avons plus le choix qu'entre deux solutions : la direction de l'économie par l'Etat, qui est une forme de socialisme ; la direction de l'économie par de puissants groupements d'intérêts, qui est une perversion du corporatisme, analogue en bien des points à celle qui coûta la vie aux corps de métier de l'Ancien Régime. N'y a-t-il de salut que dans ces deux solutions, ou dans leur combinaison ? N'y a-t-il pas d'autres solutions, plus nuancées, et par conséquent plus près de la réalité ?

Notre excellent confrère, M. l'Abbé Cretol écrivait voici quelques jours dans ces colonnes : « On constate aussi que dans la plupart des branches économiques la concurrence est de nouveau très intense. Si cela ne plaît pas toujours aux chefs d'entreprises qui risquent de voir leurs chances de gain diminuer, cela ne peut qu'avoir d'heureux résultats dans l'ensemble de l'économie, car c'est la concurrence qui suscite les initiatives qui garantissent le bien-être de la population et améliorent les conditions sociales ».

Mais si l'on assiste à une renaissance de la concurrence, dans le commerce d'exportation en particulier, on discerne aussi une réaction contre le mouvement qui devient apparente dans diverses branches d'activité, sous forme d'une protection ou d'un statut (pour employer le jargon du temps) sollicité de l'Etat, ou sous forme d'ententes internes visant à limiter la concurrence dans la plus large mesure possible.

Tel est le cas, par exemple, des transports automobiles à courte distance, où la Confédération envisage d'encourager la conclusion d'une convention privée des transporteurs en réservant ses transports à ceux qui auront adhéré à cette entente.

On voit aussi le commerce des tabacs tendre à l'introduction d'une clause limitative du nombre des magasins pour éviter l'envahissement pléthorique de la profession.

Il n'est jusqu'à l'agriculture qui ne tende à cristalliser sa situation actuelle grâce à l'aide de l'Etat. Accordons-lui pourtant d'être dans une situation si spéciale et de constituer un pilier si important de l'ordre social qu'on ne saurait l'abandonner à elle-même dans les circonstances extrêmement difficiles où elle se trouve. Mais on voudrait que la protection légitime à laquelle elle aspire fut davantage liée à l'amélioration des méthodes de travail et de la qualité. On voudrait aussi que les actions entreprises en sa faveur n'aient pas des avantages seulement pour les acheteurs étrangers, mais aussi pour les acheteurs suisses. Nous pensons ici à l'action en faveur de l'écoulement du bétail de boucherie, rendue nécessaire et inévitable par la sécheresse de l'été, mais dans laquelle le gouvernement n'a pas cru devoir inclure des subventions pour abaisser le prix de la viande de vache sur le marché intérieur, tout en assurant au paysan le paiement d'un prix raisonnable. On voudrait enfin qu'une protection des produits agricoles dont le principe n'est pas mis en cause ici, n'allât pas au delà du nécessaire, comme ce semble être le cas pour les céréales panifiables, dont le prix au producteur pourrait parfaitement être garanti sans aller jusqu'au monopole auquel l'administration semble se cramponner.

En mettant ces idées sur le papier, nous ne prétendons nullement nous déclarer adversaire de l'ordre dans les professions, à condition qu'ordre ne devienne pas synonyme de cristallisation des positions acquises.

Nous ne sommes pas davantage opposé aux interventions de l'Etat dans l'économie. L'histoire montre que le développement économique des pays européens, à travers l'histoire, a toujours été fonction de l'appui des pouvoirs publics. Mais ici aussi il y a une condition : l'Etat doit intervenir dans un but constructif, et non en vue de protéger et d'ancrer des privilèges. L'Etat doit soutenir et aider ceux qui luttent en s'adaptant aux besoins de leur temps. Mais ses interventions ne doivent en aucun cas être l'oreiller de paresse de ceux que rebute l'effort et qui se refusent au risque.

N'oublions pas que la vie implique le mouvement. C'est aussi vrai de celle de l'économie que de celle de l'individu. Or, ce qui nous inquiète parfois dans l'évolution à laquelle nous assistons, c'est précisément une tendance à l'arrêt du mouvement, à la cristallisation des situations acquises, à un immobilisme incompatibles avec la notion de progrès.

M. d.A.

NOUVELLES LOCALES

THEATRE DU COLLEGE DE ST-MAURICE

„Le Bourgeois gentilhomme“

Après une longue et minutieuse préparation, les étudiants du Collège de St-Maurice donneront leur spectacle annuel les 1er, 7 et 8 février prochains. Ils ont choisi et monté sous la direction de Claude Mariau, du Théâtre Municipal de Lausanne, « Le Bourgeois gentilhomme », de Molière.

Tout a été splendidement préparé pour plaire aux yeux et pour charmer les oreilles. Les ballets qui agrémentent la pièce ont été réglés par Mlle Jacqueline Thévoz, bien connue à St-Maurice. L'Orchestre du Collège, dirigé par M. le chanoine Pasquier, qui remporta un si grand succès l'année dernière dans « Oedipe-Roi », accompagnera les danses et les chants. Le rôle du « Bourgeois » sera tenu par M. Pierre Raboud, pharmacien à Monthey. Et nous avons la conviction qu'aux éloges que cet amateur de théâtre vient de récolter dans « Asmodée », de Mauriac, s'en ajouteront bientôt d'autres. Des actrices ayant déjà fait leur preuve sur les tréteaux de la cité voisine prêteront leur gracieux concours.

Si bien encadrés, les étudiants se surpasseront pour ne pas rester inférieurs. Tout fiers d'être promus « Maîtres » des bonnes manières, ils enseigneront avec une persuasion remplie de malice les qualités indispensables au « gentilhomme ».

Les décors, style Louis XIV, brochés par M. le chanoine Denys Terraz, et les costumes éblouissants sortis de chez Magnenat, de Lausanne, ajoutent encore au charme du spectacle.

« L'Agonia », chargée d'organiser la représentation, ainsi que tous les acteurs comptent mériter une fois de plus la sympathie des spectateurs qui les honoreront de leur présence.

Dès maintenant, choisissez vos dates, le 1, le 7 ou le 8 février.

Vercorin

VICTIME D'UNE GRAVE CHUTE

(Inf. part.) — A Vercorin, Mlle Inès Devanthey, habitant Chalais, a fait une mauvaise chute en skiant. Elle a été relevée avec une jambe brisée et hospitalisée.

Les senteurs de l'été
Les beaux jours envolés
Vous les trouvez dans

LE MIEL SUISSE CONTROLÉ !

Votre épicière en vend

S. A. R.



Monsieur et Madame Jean-Félix PITTELOU, leurs enfants et petits-enfants, à Basse-Nendaz ;
Monsieur et Madame Julien PITTELOU, leurs enfants et petits-enfants, à Nendaz et Genève ;
Madame Veuve Denis PITTELOU, ses enfants et petits-enfants, à Riddes ;
Monsieur et Madame Maurice MARIETHOD-PITTELOU et leurs enfants, à Haute-Nendaz ;
Madame Veuve Albert PITTELOU ;
ainsi que les familles PITTELOU, DELEZE, LOYE, MICHALET et FOURNIER,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Jean-Julien PITTELOU

leur cher père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère, oncle et grand-oncle, que Dieu a rappelé à Lui, dans sa 89^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu le jeudi 22 janvier, à 10 heures, en l'église paroissiale de Basse-Nendaz.

Cet avis tient lieu de faire-part.



A la mémoire de

Monsieur Alexis CLAIVAZ

21 janvier 1952 — 21 janvier 1953

Déjà une année que le destin nous a cruellement séparés. Trop tôt tu nous as quittés sans nous dire adieu. Ton départ a brisé nos cœurs. On se résigne mais on n'oublie pas.

Ta famille.



Madame Veuve Maurice PAYOT et famille, à Martigny-Bourg et Martigny-Ville, très touchées des nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur dure épreuve et dans l'impossibilité de répondre à chacun, remercient sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part. Un merci spécial à la Direction du Tramway de Martigny et à ses employés, ainsi qu'au Personnel de la Saverma S. A. à Martigny-Ville.



La famille de

Monsieur Camille RUDAZ-FAVRE

très touchée de toute la sympathie qui lui fut témoignée, remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil. Vex et Lausanne, le 20 janvier 1953.

Abonnez-vous au « Nouvelliste »

NOUVELLES SUISSES

LES BEAUX RESULTATS DE LA COLLECTE EN FAVEUR DE L'UNIVERSIT DE FRIBOURG

La collecte du premier dimanche de l'Avent de 1952, en faveur de l'Université de Fribourg, a produit, dans le diocèse de Bâle, la somme de 260,000 francs, en augmentation de 6,000 francs sur la collecte de 1951 qui avait rapporté 254,000 francs.



Patinoire de Martigny

Mercredi 21 janvier, à 20 heures 15

3^e finale de championnat suisse Hockey sur glace

Montana I Martigny I

Toutes correspondances pour Sion et St-Maurice.

Note féminine



A gauche : création Jacques Fath. Robe de jersey de laine taupe claire, manchon et chapeau ragondin. Au centre : Création Maggi Rouff, « Complot », est un ensemble vert absinthe. En lainage mousse, le manteau droit, sans col est réchauffé par des poi gnets de lynx. La robe du même ton est traitée dans un lainage sec. Des bandes plissées alternent avec de s bandes plates, dans la jupe. Le corsage est boutonné devant. A droite : Création Renée Lise. Tailleur très parisien en tweed gris. Pour les courses matinales.

Chronique sportive

RESULTATS DU CONCOURS DU SKI-CLUB « ECLAIR »

Le Ski-Club « Eclair » de Martigny-Combe organisait son concours annuel inter-clubs, le dimanche 18 janvier écoulé, par un temps idéal, devant une foule de spectateurs enthousiastes.

Après quelques paroles d'encouragement adressées par M. Eugène Moret, conseiller, représentant l'Administration communale, l'on procéda à la distribution des prix, dont voici les principaux résultats :

Descente seniors :

1. Saudan Nestor, Martigny-Combe, 2' 18"; 2. Bochatay Marcel, Salvan, 2' 28"; 3. Saudan Yvon, Martigny-Combe, 2' 59".

Descente vétérans :

1. Dorsaz Georges, Martigny-Combe, 3' 15".

Descente juniors :

1. Darbellay Michel, Orsières, 2' 35"; 2. Saudan Sylvain, Martigny-Combe, 2' 50"; 3. Saudan Sylvain, Martigny-Combe, 2' 52"; 4. Guex César, Martigny-Combe, 2' 55"; 4. Reichenbach Jean-Claude, Orsières, 2' 55".

Slalom :

Juniors : 1. Saudan Sylvain, Martigny-Combe, 1' 08"; 2. Darbellay Michel, Orsières, 1' 11"; 3. Guex César, Martigny-Combe, 1' 16".

Seniors : 1. Bochatay Marcel, Salvan, 1' 02"; 2. Saudan Nestor, Martigny-Combe, 1' 06"; 3. Barman Gaby, Vérossaz, 1' 16".

Vétérans : 1. Dorsaz Georges, Martigny-Combe, 1' 14".

Combiné II

Vétérans : 1. Dorsaz Georges, Martigny-Combe, 34.40.

Juniors : 1. Darbellay Michel, Orsières, 1.47; 2. Saudan Sylvain, Martigny-Combe, 6.09; 3. Guex César, Martigny-Combe, 12.54; 4. Reichenbach Jean-C., Orsières, 18.46.

Seniors : 1. Saudan Nestor, Martigny-Croix; 2. Bochatay Marcel, Salvan; 3. Saudan Yvon, Martigny-Combe; 4. Barman Gaby, Vérossaz.

CHEZ LES ATHLETES VALAISANS

Dimanche prochain 25 janvier, se déroulera à Martigny un cours pour le saut à la perche. Ce cours, comme celui du 20-21 décembre dernier, sera donné par le Dr O. Misangyi. Il débutera à 14 heures, à la halle de gymnastique. Nos athlètes ont ainsi l'occasion de se perfectionner dans les différentes branches et ne manqueront pas de profiter des sages conseils de leur entraîneur fédéral.

Martigny

C. S. F. A.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU CLUB SUISSE DES FEMMES ALPINISTES

La Section de Martigny du Club suisse des femmes alpinistes tiendra son assemblée générale annuelle le vendredi, 23 janvier 1953, à 20 h. 30, à l'Hôtel Suisse, à Martigny-Ville, et compte sur une nombreuse participation.

Le Comité du C.S.F.A. fait appel à toutes les jeunes filles qui aiment la montagne et les invitent cordialement à entrer dans le club. Il leur est rappelé que, moyennant une cotisation annuelle de Fr. 10.—, les membres du C.S.F.A. jouissent de nombreux avantages : réductions des taxes dans toutes les cabanes du C.A.S., billets à prix réduits sur environ 50 lignes de chemins de fer, téléphériques, etc., courses subsidiées. En outre, un programme de courses intéressantes est établi chaque année.

Les personnes désirant adhérer au C.S.F.A., seront les bienvenues à l'assemblée générale du 23 janvier. Elles peuvent également obtenir tous renseignements auprès de Mme Simone Grandmoussin ou Mlle M.-Th. Couchepin.

Lutte suisse

ASSEMBLEE ROMANDE

Les délégués des cinq associations cantonales de lutte suisse se sont réunis en assemblée romande, dimanche 18 janvier, à l'Hôtel de la Poste à Neuchâtel. Au cours des débats rondement menés par le dynamique président Charles Courant de Montreux, les trois jurés valaisans, Albert Crittin, Léon Gard et Raymond Darioly, ont été brillamment réélus, notre président cantonal obtenant même le maximum des voix. Après l'approbation des différents rapports, les délégués ont ratifié la proposition de l'Association neuchâteloise qui avait désigné Neuchâtel 1 comme lieu de la 69e fête romande de lutte suisse. Cette manifestation, fixée au 7 juin, prend cette année une importance particulière. En effet, les lutteurs les mieux classés à cette fête seront qualifiés d'office pour participer à la plus grande manifestation de l'année dans le domaine de la lutte suisse : la Fête fédérale prévue pour les 8 et 9 août à Winterthour. De ce fait, la couronne romande sera âprement disputée et nous espérons que les lutteurs valaisans mettront tout en œuvre pour obtenir de brillants résultats. Nous savons que l'actif comité cantonal a décidé de ne reculer devant aucun sacrifice pour arriver à ce but, et que pour parfaire l'entraînement technique de nos lutteurs, il organisera, prochainement, un grand cours de lutte. Les sportifs valaisans suivront donc avec intérêt les résultats de nos lutteurs et chacun espère que plusieurs d'entre eux puissent participer à la fête fédérale de Winterthour et faire ainsi honneur au Valais.

LE SPORT EN HAUT-VALAIS

Hockey sur glace

Les succès de la jeune équipe du Hockey-Club de Viège a encouragé les jeunes gens des diverses localités de faire des patinoirés et de commencer avec le hockey. Nous trouvons aujourd'hui des patinoirés à Rarogne, Tourtemagne et Again et d'autres suivront.

Viège-La Chaux-de-Fonds, 1-1 (1-0, 0-1, 0-0)

Nombreux ont été les partisans qui ont accompagné l'équipe viégeoise à La Chaux-de-Fonds. Le déplacement se faisait en flèche rouge. Ce match était décisif pour le championnat de groupe. La partie fut très animée et beaucoup d'occasions ont été manquées. Viège a marqué le premier but après un dribbling de Blackmann, qui passa le puck à Truffer R., lequel n'a pas manqué le but visé. Comme à Viège dans le deuxième tiers-temps Vergès égalisa. Dès le début du troisième tiers, Chaux-de-Fonds attaque à outrance, mais les Valaisans se défendent fort bien, contre-attaquent même et réussissent un nouveau match nul. Si l'équipe viégeoise gagne dimanche prochain son dernier match contre Gstaad, un match d'appui sera nécessaire.

Série A

Zermatt-Brigue, 2-5

Match d'appui joué samedi soir à Viège pour désigner le dernier du groupe. Zermatt présenta une équipe assez faible, surtout le gardien, tandis que l'équipe de Brigue fut bien soutenue par leur entraîneur anglais. Brigue a mérité de gagner ce match.

Série B

La deuxième équipe viégeoise joua son match de retour contre Lycée Jaccard samedi après-midi à Zermatt et gagna ce match par 9 à 0.

Match amical

GRASSHOPPERS-VIEGE, 7-3

1600 spectateurs ont assisté à ce match. Jusqu'au troisième tiers-temps, le résultat était seulement de 4-3, mais au troisième tiers, les Zurichois furent supérieurs en technique et en vitesse. Les meilleurs furent Schubiger, Piryhora et Blackmann. Résultat final : 7-3.

Bibliographie

LES JOIES DE L'HIVER EN SUISSE

C'est un très beau numéro de janvier que vient d'éditer la revue touristique Suisse, organe de l'Office central suisse du tourisme. Présentée sous une couverture haute en couleurs, qui reproduit, en réduction, le paysage de la vallée de la Sertig, transposé par le peintre Ernest Ludwig Kirchner (1880-1938), tableau appartenant au Kunsthau de Zurich, cette édition consacre d'excellents articles à la vie culturelle et artistique en Suisse romande. On y trouve notamment un hommage de deux pages à l'éminent chef d'orchestre Ernest Ansermet, illustré de photographies du maître en pleine action, et d'une remarquable lithographie de Wilhelm Gimmi. Le président de la Confédération, M. Philippe Etter, y exprime de façon charmante sa gratitude à l'OCST, démontrant l'importance de l'élément artistique dans la propagande pour le tourisme.

La vieille cité romantique de Fribourg a les honneurs d'un écrit incisif et spirituel de Gonzague de Reynold. D'autres pages proclament la gloire du lumineux hiver montagnard en Suisse, ainsi qu'une étude fort intéressante sur la formation et, si l'on peut dire, la « technique » des avalanches. La revue publie enfin le programme artistique et culturel de janvier, pour toute la Suisse, ainsi que la liste des manifestations de sports d'hiver dans les différentes stations de montagne comme dans les villes. La qualité des articles, la richesse des illustrations confèrent à ce numéro de janvier une tenue et une distinction qui honorent grandement ses éditeurs.

Salvan

† M. Maurice Décaillet

Qui donc parmi les nombreux villégiateurs de la commune de Salvan et des Marécottes surtout n'avait pas toujours un plaisir particulier à rencontrer le brave Maurice Décaillet du Cergneux ? Et qui donc parmi les habitants de Salvan, et même d'un rayon plus étendu, ne se réjouissait pas à l'avance de la perspective d'un brin de causerie avec ce si typique représentant du parfait montagnard ? C'est que Maurice Décaillet avait un don inné de rendre toute rencontre, toute conversation au plus haut point intéressant, enjouée et spirituelle. Sa bonhomie, ses fines réparties, sa sereine philosophie avaient tôt fait de déridier les fronts les plus austères et d'injecter jusqu'au fond des cœurs les plus fermés un rayon de joyeuse détente.

Hélas ! sur notre pauvre planète toute chose a une fin. Et l'homme le plus choyé, le plus aimé, le plus recherché de ses semblables, doit également payer son tribut à cette loi inexorable.

Maurice Décaillet du Cergneux vient d'acquiescer cette dette à l'impitoyable destinée. A 92 ans, il quitte son épouse, sa commune, son village, son hameau du Cergneux si tendrement aimés. Il a fermé ses yeux à l'éblouissante lumière des sommets si souvent parcourus, autrefois comme guide. Son piélot, désormais vénérable ornement de la chambre familiale, « le pèlo » attestera aux siens, de génération en génération, les joies exquises si souvent ressenties sur les fines crêtes et pointes qui limitent de splendide horizon des Marécottes.

Guide de cette vieille école, formée sur les traces des Jovelle et des Rambert, Maurice Décaillet alliait à une poigne peu commune — sécurité absolue pour le touriste le plus exigeant, — le talent de procurer à celui-ci par le charme d'une conversation aussi variée qu'amusante, des heures d'inoubliable jouissance. Combien de fois n'ai-je pas entendu tel et tel de ses vieux clients évoquer les délices de la compagnie de Maurice Décaillet !

Terrien, dans le sens le plus heureux du terme, avec quel amour il cultivait « son bien » ! Jusqu'à la dernière minute, il aura soigné ses prairies et ses champs du Cergneux. Mais son attachement au sol il ne le limitait pas uniquement à son hameau. Il en réservait une part, bien légitime du reste,

comme tout bon Salvanain, à ses vignes de Plan Cerisier.

Le doyen de la commune, et le doyen des guides suisses, sauf erreur, après une vie magnifiquement remplie, repose maintenant au cimetière de Salvan, au pied de cette belle croix de granit, cette Spes unica, témoignage touchant d'une assurance en une survie d'éternelle félicité.

Le doyen a dû quitter la compagnie de ses jours terrestres, elle aussi doyenne de la commune. Fait extrêmement rare, Maurice Décaillet devait fêter cette année ses 70 ans d'union conjugale, noces que lui-même devait si spirituellement appeler « d'uranium » !

Pour tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître le nom de Maurice Décaillet restera bien cher à leur mémoire.

Que cette assurance soit pour sa famille une consolation dans la dure épreuve de la séparation ! R. C.

Granges

CEUX QUI S'EN VONT

On a enseveli, lundi dernier, Mme Vve Marie Favre, née Constantin. Elle avait atteint le bel âge de 83 ans. Veuve de bonne heure, elle a su néanmoins, par son grand courage et sa foi, élever cinq enfants, dont trois furent rappelés à Dieu à la fleur de l'âge. Elle a traversé ces grandes épreuves avec une vaillance exemplaire. Frappée à nouveau par un deuil, elle se dévoua pour élever ses petits-enfants dont elle était fière à juste titre.

Epuisée par les ans et par le labeur de chaque jour, elle s'en est allée paisiblement, après avoir accompli jusqu'à la limite de ses forces sa grande et noble tâche de mère de famille.

A la famille en deuil, nous disons notre sympathie émue et l'assurons de notre fidèle souvenir dans la prière. E.

RADIO PROGRAMME

Mercredi 21 janvier

SOTTENS. — 7 h. La leçon de gymnastique. 7 h. 10 Les chanteuses de la Colombière. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Propos du matin, musique de ballet. 9 h. 15 Emission radiocolaire : « Borodine ». 12 h. 15 Concerto. 12 h. 25 Le rail, la route, les ailes. 12 h. 45 Heure. Informations. 12 h. 55 Non Stop ! programme de musique variée. 16 h. 30 Emission d'ensemble. 17 h. 30 La rencontre des isolés. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Point de vue de la Suisse. 19 h. 35 Rendez-vous. 19 h. 55 Questionnez, on vous répondra. 20 h. 15 Le catalogue des nouveautés. 20 h. 30 Le mercredi symphonique. 22 h. 20 Nouvelles du monde des lettres, par Henri Ziegler. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Les amis du disque.

BEROMUNSTER. — 17 h. 30 Conte. 18 h. Concert récréatif. 18 h. 35 Causerie. 19 h. 05 Musique. 19 h. 30 Informations. Echo du temps. 20 h. Les poèmes symphoniques de Franz Liszt. 20 h. 25 Causerie internationale. 21 h. 15 Quatuors à cordes. 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Programme récréatif.

TOKO 135

Les farts TOKO un record!

Skigless et Toko de Tobler + Co. Altstätten

Advertisement for MARY Long FILTER cigarettes. Features the text 'Nouveau format!' and 'La cigarette qui fait durer le plaisir'. Includes an illustration of a hand holding a cigarette and a pack of MARY Long FILTER cigarettes. Price listed as 95 cts.

Tribune libre

(Les articles placés sous cette rubrique n'engagent pas la rédaction du « Nouvelliste »)

Au sujet de la Conférence du Père Hénusse, à Martigny

On nous prie d'insérer :

Dans le numéro du « Nouvelliste » du 15 janvier, un article signé A. V., émet sur cette conférence des idées qui indiquent, pour le moins, une étrange méprise sur le sens du sujet traité.

Le Rvd. Père Hénusse n'a nullement prétendu traiter d'un sujet religieux ou dogmatique et les reproches à lui adressés, de n'avoir pas parlé de rachat ou de péché, ne sont en rien fondés.

Cette conférence avait une portée à peu près exclusivement scientifique et l'erreur du Rvd. Père Hénusse a peut-être été de se faire des illusions sur la préparation d'une partie de l'auditoire à pouvoir suivre utilement son exposé.

Il n'y a rien d'hérétique dans l'opinion que notre monde matériel est sorti d'une bactérie primitive unique, dont le développement, dirigé par le principe de la finalité, déposé en elle par le Créateur, s'est épanoui successivement dans les règnes minéraux, végétaux et animaux, pour aboutir au suprême épanouissement : « L'Homme », animal anatomiquement et physiologiquement perfectionné, dans lequel Dieu a mis, à un moment donné, l'étincelle de l'intelligence et de la conscience.

De très grands savants (Leconte du Nouy, Dr Carrel, etc.) l'ont professée, qui sont morts en très bons chrétiens.

Il n'y a rien qui puisse diminuer la grandeur du Créateur dans la pensée que le monde merveilleux qui nous entoure et l'intelligence admirable de l'Homme sont partis d'une humble cellule primitive, dans la suite de l'évolution de laquelle, Dieu, à un moment donné, a déposé une âme faite à son image.

Bien au contraire ?

Peut-être l'orateur aurait-il du, dans l'exposé de toute beauté des évolutions successives du principe premier, insister d'une façon un peu plus précise sur le moment où Dieu a animé de l'âme humaine le premier être choisi ?

Quant aux réflexions que fait M. A. V. sur les qualités oratoires du Rvd. Père Hénusse, il est sans doute le seul à les professer et elles semblent relever d'une conception un peu sommaire de l'art oratoire lui-même.

La réputation de très grand orateur parlant une langue qu'on ne saurait guère imaginer pouvoir être plus parfaite qu'a toujours laissée, partout où il a passé, le Rvd. Père Hénusse ne saurait être atteinte par les appréciations de ceux que M. A. V. appelle les « dévôts de province ». A. Ti.

NOUVELLES LOCALES

Ayent

UN FONCTIONNAIRE ACCIDENTÉ

(Inf. part). — Un fonctionnaire habitant Lausanne mais originaire d'Ayent, M. Chabbey, s'était rendu aux Mayens pour se livrer aux plaisirs du ski. Il fut victime d'une mauvaise chute. Seul au lieu de l'accident et blessé, il dut se traîner tout au long de quelques kilomètres, avant de trouver du secours. Il a été hospitalisé avec une jambe cassée.

Steg

Election complémentaire

Les électeurs de la Commune de Steg étaient appelés dimanche aux urnes pour élire un conseiller communal en remplacement de M. Providoli, conseiller et ancien président.

M. Oswald Steiner, a été élu au deuxième tour de scrutin. Nos félicitations.

A quoi tient le prestige d'un grand pays...

LES EFFETS DE 122 MILLIONS DE COCKTAILS

WASHINGTON, 20 janvier. (Reuter). — La Société de tempérance des Etats-Unis a déclaré que les 122 millions de cocktails servis par le Département d'Etat, ces neuf dernières années, furent « un important facteur du déclin du prestige de l'Amérique dans le monde ».

C'est du moins la conclusion à laquelle est arrivé M. W. A. Scharfberg, secrétaire général de la Société de tempérance, après un récent voyage d'étude en Europe et dans le Moyen-Orient.

La Société organise un meeting gigantesque pour jeudi, afin de protester contre les « cocktails parties » organisées par des personnalités officielles, tant à l'étranger qu'aux Etats-Unis.

Le traité de paix avec l'Autriche

LA 272e SEANCE...

LONDRES, 20 janvier. (Reuter). — La Grande-Bretagne et la France ont accepté l'invitation des Etats-Unis de participer aux négociations qui débuteront le 30 janvier à Londres. L'URSS n'a pas encore répondu. Le Foreign Office a refusé de déclarer si les représentants des trois puissances occidentales se réuniront seuls au cas où la Russie refuserait d'assister à une conférence.

Cette conférence sera la 272e séance des suppléants chargés de s'occuper de la conclusion d'un traité d'Etat avec l'Autriche.

Dernière Heure

Pampigny



M. et Mme Emile Berney viennent de fêter leurs noces de fer. Le couple jouit d'une excellente santé. A 89 ans, M. Berney est l'habitant le plus âgé de son village.

LE PROCES DES TORTIONNAIRES DE SCHIRMECK

Le réquisitoire

METZ, 20 janvier. — (Ag. AFP) — Le début de la première audience du 8e jour du procès de Schirmeck a été consacré à l'audition de trois hommes qui furent témoins de scènes horribles qui se déroulèrent à l'occasion de l'exécution sommaire de Bernard et Malaise abattus sur un sommet des Vosges, près de Freconrupt. Les trois témoins ont découvert les deux cadavres alors qu'ils descendaient de la montagne.

Mueller, gravement compromis dans ce double assassinat, déclare qu'il ne connaît pas le premier témoin entendu et que celui-ci lui semble étranger. Le président : « Si c'est tout ce que vous avez à dire pour votre défense, c'est vraiment maigre ».

Après l'audition du troisième témoin, qui confirme la version de ses deux compagnons, Buck se lève calmement et demande : « Permettez-moi de parler pour Mueller ». Le président : « Parlez, parlez de vous, enfin ».

Buck explique alors que Mueller est un paysan très simple, incapable d'avoir inventé la version très claire de cette affaire. « Je suis sûr, dit-il, qu'il n'a pas tiré sur les deux hommes et je vous prie de le laisser en dehors de cette histoire ».

A 10 h. 25, le commissaire du gouvernement commence les réquisitoires. Après avoir rappelé les manœuvres de procédure qui ont retardé pendant plusieurs années la comparution des accusés, il demande que l'on abandonne les dénominations de « camp de rééducation » ou « camp de sûreté », pour qualifier Schirmeck. « C'était un camp de détention et rien ne justifiait l'internement des victimes. Développant les arguments établissant l'accusation des malfaiteurs, le commissaire du gouvernement rappelle l'entente qui règne entre les accusés pendant l'instruction et même pendant le procès. « Nous avons vu Buck, au banc des accusés, d'un signe faire taire ou changer de version l'un ou l'autre de ses co-inculpés. »

Répondant à certaines insinuations de la défense, le réquisitoire du commissaire du gouvernement souligne que le chef d'accusation de malfaiteurs s'établit selon le droit commun et ne s'appuie nullement sur la notion de responsabilité collective. « A l'issue de ces débats, dit-il, Buck n'est plus un chef de camp, mais un chef de bande et ses comparses ont fait plus que d'obéir à ses ordres ».

Puis, le commissaire du gouvernement dépeint l'activité de Hoert, qui n'est inculpé que d'appartenance à une association de malfaiteurs. Le réquisitoire évoque ensuite un à un les seize assassinats nettement établis. La participation de chaque inculpé aux exécutions sommaires est minutieusement délimitée.

Si Buck et Nussberger, les deux accusés principaux, écoutent le réquisitoire d'un air digne et intéressé, les quatre autres semblent visiblement s'en désintéresser. Mueller, encore accablé à la suite de la déposition de ce matin, est prostré. On le voit même pleurer. Hoert, Giegling et Weber somnolent en écoutant le réquisitoire qu'ils ne comprennent pas.

Après avoir analysé les variations des accusés au cours des différentes dépositions et longuement exposé le cas de l'assassinat de Bernard et Malaise, le commissaire du gouvernement conclut que Mueller qui s'en défend énergiquement, est non seulement complice, mais co-auteur de l'assassinat. Le commissaire du gouvernement dénie ensuite toute valeur à l'excuse absolutoire, tous les ordres ayant été donnés contre ou en marge de la législation allemande en vigueur.

Finalement, le commissaire du gouvernement demande la peine de mort pour Buck, Nussberger, Mueller et Giegling. Admettant des circonstances atténuantes pour Weber, il demande cependant le maximum de la peine : travaux forcés à perpétuité. Pour Hoert, il requiert les travaux forcés à temps.

L'audience est suspendue.

UN TELEGRAMME DU PRESIDENT DE LA CONFEDERATION AU PRESIDENT EISENHOWER

BERNE, 20 janvier. (Ag.) — M. Etter, président de la Confédération, a envoyé au nouveau président des Etats-Unis, M. Eisenhower, un télégramme pour lui présenter les félicitations du Conseil fédéral et du peuple suisse à l'occasion de son entrée en fonctions.

De quoi meurt-on ?

BERNE, 20 janvier. (C. P. S.) — Bien que les décès annoncés en 1951 marquent un léger accroissement par rapport à l'année précédente, on peut néanmoins affirmer que, d'une façon générale, la tendance rétrograde continue à se manifester. C'est au cours de la première moitié du siècle que les causes de décès ont subi la plus forte évolution. Les progrès réalisés par la médecine et l'hygiène ont prolongé la vie des hommes. La mortalité chez les nourrissons s'est réduite à un minimum. Sur 1000 bébés, il n'en meurt plus aujourd'hui que trente durant la première année, alors qu'en 1880, la perte était de 193. Le taux de mortalité le plus faible chez les nourrissons a été relevé à Bâle-Campagne avec 17 et le plus élevé à Uri avec 52 pour mille. Dans les villes ce taux varie entre 22 à St-Gall et 45 pour mille à Lucerne.

La statistique basée sur les causes des décès permet de se faire une idée des progrès de la médecine comme aussi de l'influence de la vie moderne sur la longévité des individus. Peut-on se représenter qu'au tournant du siècle, il mourait annuellement environ 680 personnes des suites de la coqueluche et 660 de la rougeole, alors qu'en 1951, la première de ces maladies fit 31 victimes et la seconde 29 ? Depuis 1926, la varicelle n'a plus causé la mort de personne. Et qu'en est-il de la tuberculose, si redoutée ? Il y a une cinquantaine d'années, on enregistrait encore annuellement 6400 décès dus à la tuberculose pulmonaire. En 1951, ce chiffre était graduellement tombé à 1300. Dans le même intervalle, les décès causés par la tuberculose sous ses autres formes avaient même reculé de 90 % environ, et ceux consécutifs à la pneumonie, de 75 %. Quant aux cas mortels de fièvre puerpérale, ils ont pratiquement disparu. Et pourtant, l'homme ne vit pas éternellement. La vie moderne met le cœur à rude épreuve, c'est pourquoi l'on assiste à une progression rapide des troubles de la circulation. D'autre part, le trafic routier exige un tribut de plus en plus lourd. Enfin, la longévité de la vie allant en augmentant sans cesse, les décès sont de plus en plus causés par les maladies propres à la vieillesse.

Un père de six enfants meurt tragiquement dans un laboratoire

BERNE, 20 janvier. (Ag.) — Un accident s'est produit, lundi, dans le laboratoire des presses de trotyl de la fabrique fédérale de munitions à Thoune. Cet accident a coûté la vie au chef de groupe Walter Egli, de Niederwichtach, né en 1910. Le malheureux était occupé aux travaux de préparation de matériel pyrotechnique destiné à être pressé, lorsqu'un mélange pressé de trotyl a pris feu. Il fut si grièvement blessé qu'il est décédé, mardi matin, à l'Hôpital de Thoune. Le défunt était père de six enfants dont quelques-uns encore mineurs.

UN MUR S'EFFONDRE A NICE

Six victimes

NICE, 20 janvier. (Ag.) — Un mur d'une maison en démolition sise au Boulevard de Cessole, à Nice, s'est effondré. Un ouvrier a été tué et cinq blessés.

LA FUITE A BERLIN-OUEST

BERLIN, 20 janvier. (Reuter). — Lundi, mille cinq cents habitants de l'Allemagne orientale, ayant devant l'épuration communiste, sont arrivés à Berlin-Ouest où l'on n'avait encore jamais vu affluer le même jour un aussi grand nombre de réfugiés.

On apprend que l'épuration ordonnée par les gouvernants de la République démocratique allemande s'étend maintenant aux tribunaux. Plusieurs juges ont été révoqués sans autre forme de procès pour avoir infligé des peines insuffisantes aux saboteurs.

Les 70 camps d'accueil de Berlin-Ouest sont bon-

dés. Jour après jour, de 500 à 700 réfugiés sont transportés en avion en Allemagne occidentale pour faire un peu de place.

La composition de l'Assemblée nationale française

PARIS, 20 janvier. (Ag.) — Les groupes politiques viennent de remettre à la présidence de l'Assemblée nationale l'effectif de leurs groupes respectifs. Les 626 membres de la Chambre se répartissent comme suit :

Communistes : 96, républicains progressistes (communistes) : 4, socialistes SFIO : 105, indépendants d'Outre-Mer : 15, MRP (mouvement républicain populaire) : 88, UDSR (Union démocratique et socialiste de la résistante) : 23, radicaux : 75, républicains indépendants : 55, indépendants paysans : 47, action républicaine et sociale (ARS), dissidents gaullistes : 32, Rassemblement du peuple français (RPF) : 84, non inscrits à un groupe politique : 2. Les apparentés ont été comptés dans les effectifs des groupes. Il ne s'agit au demeurant que de 38 députés.

Il y a 150 ans

ASSASSINEE DANS SON TOMBEAU

COPENHAGUE, 20 janvier. (Reuter). — Les médecins et la police ont ouvert hier le cercueil d'une jeune et riche veuve, qui aurait été enterrée vivante il y a 150 ans.

Il s'agit pour eux de vérifier la théorie selon laquelle la jeune femme, Birgitte Bodenhoff, fut assassinée par des pilliers de tombes, après avoir été enterrée en état de mort apparente, en 1798.

Les descendants des supposés pilliers de tombes assistaient aux opérations, tandis que des experts retiraient avec précaution la terre du cercueil. La première chose que ceux-ci découvrirent fut le crâne, qui portait encore une touffe de cheveux blonds, et se trouvait la face tournée en bas. Puis l'on dégaga le reste du squelette, dont la position était normale, c'est-à-dire couché sur le dos.

On ne découvrit aucun joyau parmi ces restes, bien que c'eût été à l'époque la coutume, pour les femmes riches, d'être enterrées avec leurs bijoux.

Les experts estiment que ces anomalies confirment la théorie de l'assassinat par des pilliers de tombes. Mais les restes de Birgitte Bodenhoff et la terre recueillie dans le cercueil seront soumis à un examen approfondi en laboratoire, avant que l'on ne prononce un verdict définitif.

L'exhumation a été ordonnée à la demande d'un descendant de la jeune morte, le Dr Vigo Starcke, éminent chirurgien danois.

UN PAYS DE CENTENAIRE

FRIBOURG, 20 janvier. (Cps). — M. Edouard Cuendet, à Burg, près de Moral, vient d'entrer dans sa 103e année. Il est en excellente santé... et lit tous les jours son journal. A Grandvillard, en Gruyère, Mme Eugénie Frésey va entrer dans sa 102e année. Elle est aussi en bonne santé et vaque encore à des menus travaux du ménage. A Treyvaux enfin, Mme Mélanie Quartenoud, mère de M. le conseiller d'Etat M. Quartenoud, entrera ces jours-ci dans sa 98e année. Trois personnes qui totalisent, à elles trois, trois siècles d'une existence bien remplie.

ECRASE PAR UN BLOC DE ROCHER

SCHIRS (Prättigau), 20 janvier. (Ag.) — Un ouvrier, Hans Vogel, habitant Seewis et travaillant dans une carrière de pierre à proximité de la gare de cette localité, a été victime d'un accident mortel. Il a été coïncé par un bloc de rocher et a été si grièvement blessé au bassin, qu'il est mort peu après son arrivée à l'hôpital.

CONFERENCE DES DIRECTEURS MILITAIRES CANTONAUX

LUCERNE, 20 janvier. (Ag.) — Une conférence des directeurs militaires cantonaux s'est tenue mardi à Lucerne, sous la présidence de M. Bachmann, conseiller d'Etat d'Argovie, et en présence de M. Kobelt, conseiller fédéral. Les délibérations ont porté principalement sur l'exécution des peines d'arrêts disciplinaires, sur les mesures de protection anti-aériennes des civils à prendre et sur la formation des cadres.

LES MALVERSATIONS D'UN JUGE DE PAIX

FRIBOURG, 20 janvier. (Ag.) — A la suite de la découverte de nouvelles malversations, ascendant entre 12 et 15,000 francs, commises dans l'exercice de ses fonctions, le juge de paix Bernard de Vevy, condamné l'année dernière à 10 ans de réclusion et qui se trouve actuellement au pénitencier de Bellechasse, sera jugé une seconde fois, pour ces délits supplémentaires, le premier jugement gardant sa force.

Un grand vermouth

NOBLESSE

blanc et rouge

Jusqu'à nouvel avis...

avec chaque paquet de CAFE « VIENNOIS »,

CAFÉ **500 gr.**
de sucre gratis

en vente dans toutes les bonnes épiceries.

GRAND-DUC